

Auguste Walras, une démarche philosophique au service de l'économie politique

« J'ai toujours regardé la métaphysique, ou la philosophie première, comme l'appelait Aristote, comme la science la plus universelle, c'est-à-dire comme la théorie du fait le plus général qu'il y ait au monde. Or ce fait-là n'est autre que l'existence même ; car pour être n'importe quoi, il faut d'abord exister. Or, personne que je sache, pas même M. Vacherot, n'a encore défini l'existence. D'où il faut conclure que la métaphysique n'est pas très avancée. J'estime cependant que cette philosophie première, cette science fondamentale, ne pourrait que jeter du jour sur tous les autres objets de nos spéculations. Voilà pourquoi, je m'en occupe, en ce moment, avec une certaine prédilection » (lettre du 25 juillet 1863 adressée par Auguste à son fils Léon Walras).

Il aura fallu attendre près d'un siècle, pour que la majeure partie des œuvres walrassiennes soit publiée par le Centre Walras de Lyon (2005) ; et de là, que l'on se fasse une idée plus précise des diverses contributions d'Auguste Walras¹. Son fils Léon, avait déjà rendu un hommage sincère à ce « Père » de l'économie politique, dans une note parue en 1908 aux *Editions de la Revue du Mois* et intitulée « *Un initiateur en économie politique : A.A Walras* »². Les travaux d'Auguste Walras ont été essentiellement rédigés durant la première moitié du XIX^e siècle, période durant laquelle l'économie politique est suspectée d'entretenir des liens obscurs avec la philosophie du XVIII^e siècle et le courant idéologue mené par Antoine Destutt de Tracy. Auguste Walras occupe une place particulière dans l'histoire de la pensée économique. Père de Léon Walras, il a eu une influence déterminante sur le parcours (serment des Roseaux, 1858³) et les travaux (concept de la rareté, rôle des mathématiques, bipartition de l'économie politique) de ce dernier. A ce titre, il peut être considéré comme un « passeur » de l'économie politique à la science économique (Diemer [2006a]). Ensuite, ses réflexions ne se sont jamais limitées au champ de l'économie politique. Ses brillantes études (premier prix de composition de philosophie, second prix de mathématiques, professeur de rhétorique à Evreux dès 1830, agrégation de philosophie en 1840) et son goût prononcé pour les débats au sein de sociétés savantes (notamment ceux de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles Lettres du département de l'Eure) l'ont mené à la fois vers le droit (« De l'abolition de l'impôt et de l'établissement de la loi agraire,

¹ Différents aspects de l'œuvre d'Auguste Walras ont été présentés par Modeste Leroy dès 1923. Il faudra attendre 1938 pour que ces travaux soient évoqués dans le cadre de l'Ecole de Lausanne par Gaston Leduc et Gaëtan Pirou. Les publications qui suivirent (Hicks [1938], Bowley [1939], Lamontagne [1947], Oulès [1950] ; Boson [1950] ; Bousquet [1958] ; Cirillo [1981]), s'attachèrent à déterminer l'influence d'Auguste Walras sur son fils Léon. Ce n'est qu'à la lumière des récentes publications du Centre Auguste et Léon Walras de Lyon qu'un certain nombre d'économistes ont été amenés à préciser les principaux apports d'Auguste Walras, à savoir sa division de l'économie politique et sociale (Potier [1994]), sa théorie de la justice (Dockès [1996]) et son programme scientifique (Diemer [2005b], [2006]).

² « *Mon père est, par son ouvrage de 1831, le vrai précurseur de l'économie politique nouvelle* » (1908, p. 3).

³ « *A cet égard, l'heure la plus décisive de toute ma vie sonna par un soir de l'été de 1858 où, pendant une promenade dans la vallée du gave de Pau, mon père m'affirma avec énergie qu'il y avait encore deux grandes tâches à accomplir pour le XIX^e siècle : achever de créer l'histoire et commencer à créer la science sociale... Et ce fût alors que, devant la porte d'une campagne appelée Les roseaux, je lui promis de laisser la littérature et la critique d'art pour me consacrer entièrement à la continuation de son œuvre* » (Autobiographie, Jaffé, 1965).

[1831] ; « Nature de la Loi », [1833] ; la philosophie (« Réfutations de la doctrine de Hobbes sur le droit naturel de l'individu », [1835] ; « Objet de la philosophie » [1840a] ; « Notes et exposés de philosophie générale », [1863]) ; la littérature (« Commentaire sur le Cid, tragédie de Pierre Corneille », [1843]) et les sciences (« De la Connexité des connaissances humaines et des progrès scientifiques en général », [1832-1833] ; « La classification des sciences », [1863]). Sous cet angle, Auguste Walras présente une certaine originalité. En cherchant à constituer un **système économique et philosophique complet** (travail resté inachevé⁴), il a été amené à accorder la primauté de la philosophie sur l'économie politique et à proposer une véritable méthodologie scientifique pour appréhender les questions économiques et sociales. Notre texte se propose de revenir sur cette contribution en procédant en deux temps. Dans un premier temps, nous montrerons en quoi l'œuvre d'Auguste Walras en fait un économiste philosophe et quel est le statut de la métaphysique⁵ dans son économie politique. Dans un second temps, nous insisterons sur la pierre angulaire de ses travaux, le principe de limitation. En effet, le droit naturel, l'économie politique et la philosophie, ses trois domaines de prédilection, sont inexorablement liés à ce principe scientifique irréfutable.

1. Le statut de la métaphysique dans l'économie politique d'Auguste Walras

Si les travaux d'économie politique d'Auguste Walras constituent aujourd'hui la clé de voûte de l'édifice walrassien (il s'agit des quatre premiers volumes des Œuvres complètes), on ne peut pas en dire autant des travaux philosophiques⁶. En partie inachevés, ils ont été rassemblés par Pierre-Henri Goutte au Centre Walras de Lyon, dans l'attente d'une future publication. Sur les dix⁷ manuscrits répertoriés, trois ont fait l'objet d'une publication, « la réfutation de la doctrine de Hobbes sur le droit naturel de l'individu » (1835, réimpression dans le volume I des Œuvres complètes) ; « Il ne faut pas confondre l'idée de l'espace... » (reproduit partiellement par Modeste Leroy [1923]) et « le compte rendu du livre : Essai sur la philosophie orientale par M. Charma » (1842). Il ne faudrait pas en déduire que les questions philosophiques ont été reléguées par Auguste Walras au second rang de ses préoccupations. Bien au contraire, le cours d'économie politique professé à Evreux en 1832 – 1833 commence par un discours intitulé « *De la Connexité des connaissances humaines et des progrès scientifiques en général* » et près de trente ans plus tard, les « *Exposés et notes de philosophie générale* » (cinq leçons sur le Vrai, le Beau, le Bien, la Science et la méthode scientifique) inaugureront un cours de littérature. La philosophie constitue « *la reine des sciences* » (lettre du 18 mai 1861 à Léon Walras). Elle permet de déterminer le caractère et l'objet de la science (ce qu'Auguste Walras appelle la théorie du fait général), de classer les faits généraux, puis de dresser un tableau des connaissances humaines.

⁴ Les travaux philosophiques d'Auguste Walras n'ont pas été publiés dans les œuvres complètes. Ils sont archivés au Centre Auguste et Léon Walras de Lyon sous la cote F A III 09 et 13.

⁵ Cet amoureux de la métaphysique aimait à rappeler que la philosophie permettait d'éclairer les sentiers obscurs menant à l'économie politique.

⁶ Si Léon Walras utilise certains développements philosophiques de son père dans « L'économie politique et la justice » (1861), il s'en écartera par la suite : « *En ce qui concerne les principes philosophiques de mon père, je ne pense pas non plus qu'ils soient convenablement éclaircis par les manuscrits de mon père* », Lettre à Paul Janet, février 1877 (Jaffee, vol I, p. 525).

⁷ « La réfutation de la doctrine de Hobbes sur le droit naturel de l'individu » (1835) ; « Objet de la philosophie » (1840a) ; « trois sujets de composition de philosophie » (1840b) ; « Programme de philosophie » (1840c) ; « le compte rendu du livre : Essai sur la philosophie orientale par M. Charma » (1842) ; « De l'identité du bonheur et du devoir » (non daté) ; « Il ne faut pas confondre l'idée de l'espace avec l'idée de l'étendue... » (non daté) ; « la création nous présente un ensemble d'êtres et de phénomènes » (non daté) et « Mais la question telle que je viens de la poser » (non daté) ; « Notes et exposés de philosophie générale » (1863).

1.1 La théorie du fait général

Dans son manuscrit intitulé « *Objet de la philosophie* » (1840a), Auguste Walras⁸ fût amené à donner plusieurs sens au mot philosophie. Du point de vue étymologique, la philosophie signifierait « *amour de la sagesse, ou amour de la science, la sagesse pouvant être considérée à bon droit comme le fruit de la science* » (1840a, p.1). La philosophie ne serait pas une science particulière, mais un effort plus ou moins soutenu pour connaître la vérité. Le mot philosophie désignerait aussi une doctrine particulière, une manière d’appréhender la vérité. La démarche philosophique serait ainsi synonyme de méthode scientifique. Elle serait colportée par la réflexion. Dans une troisième acceptation, la philosophie renverrait à ce qui est essentiel, fondamental et général dans chaque science en particulier. Enfin, la philosophie pourrait être qualifiée de science de la science, « *c'est-à-dire la connaissance raisonnée de ce qu'il y a de commun entre toutes les sciences, l'ensemble des lois et des principes par lesquels une science mérite ce nom et se distingue de l'amas incohérent et confus de faits isolés, d'observations détachables et d'expériences particulières* » (1840a, p. 3). En la présence d’un grand nombre de faits individuels, l’esprit humain aurait le pouvoir d’éliminer les qualités particulières de certains faits, de rapprocher tous ceux qui se ressemblent et d’en former des genres et des espèces. Ce principe, proclamé par Platon et Aristote, précise que le particulier ne peut faire l’objet d’une science, la science s’attaque au général.

Or le général se présente sous deux aspects : l’être et le phénomène. Selon Auguste Walras, la plupart des philosophes ont longtemps privilégié la piste de l’être général et en ont fait l’objet de leurs études scientifiques. Les dénominations données aux différentes sciences porteraient encore le stigmate d’une telle érudition : « *Que signifient les mots astronomie, botanique, zoologie, anthropologie, sinon science des astres, science des plantes, science des animaux, science de l'homme* » (1863b, p. 18). D’autres philosophes, mieux inspirés, ont cherché à donner un autre sens aux différentes sciences qu’ils approchaient. Ils insistèrent notamment sur la nature et le but de toute science. C’est ainsi que la mécanique n’est pas la science de tel ou tel être, mais la science d’un fait original, distinct et précis, le mouvement, qui s’applique à tous les corps susceptibles de se mouvoir dans l’espace. La Science doit donc se préoccuper des faits ou des phénomènes. C’est là qu’elle trouve son unité et qu’elle rencontre les moyens de se distinguer de toute science qui se proposerait un autre but. Dans un manuscrit intitulé « *Il ne faut pas confondre l'idée de l'espace* » (non daté), Auguste Walras en conclut que la science « *doit être considérée comme la théorie d'un fait général, universel et permanent. Ce qui constitue son unité, c'est la spécialité du fait. Ce qui constitue son caractère scientifique, c'est la permanence, l'universalité du fait* » (p. 14).

⁸ Ancien élève de la section « Lettres » de l’Ecole normale (1820-1822), Auguste Walras a suivi les cours de Victor Cousin (1792 – 1967), philosophe spiritualiste (chef de file de l’école éclectique) et auteur de plusieurs essais philosophiques sur Aristote, Descartes, Kant, Locke..., d’une *Histoire de la philosophie du XVIII^{ème} siècle* (1829) et d’un ouvrage intitulé *Du Vrai, du Beau et du Bien* (1853). Auguste Walras reviendra sur cet ouvrage à deux reprises – *De l'identité du bonheur et du devoir* (non daté) et les trois premières leçons de ses *Exposés et Notes de philosophie générale* (1863). Le Vrai, le Bien et le Beau sont trois idées se rapportant à la nature, à la création. La nature est vraie, est bonne, est belle. Le Vrai décrit « *ce qui est, ce qui existe réellement et sans contestation, ce qui ne peut être révoqué en doute, ce qui entraîne notre conviction plein et entière, ce qui motive notre parfait assentiment* » (1863, p. 1). Le Bien pour un être quelconque, « *c'est l'accomplissement libre et régulier de la destination que lui imposent sa nature et sa constitution* » (1863, p. 6). Le Beau constitue l’harmonie entre le moyen et la fin, « *partout où je rencontre une nature qui marche à sa destination par une voie facile, correcte, assurée du succès, partout enfin où un moyen se développe avec grandeur, avec noblesse et mène sans hésitation à la fin qu'il doit atteindre, je reconnais le caractère de la beauté* » (1863, p. 11). Par cette étude, Auguste Walras entendait se livrer à une triple recherche : celle de la science qui a pour objet le vrai, celle du devoir qui a pour objet le bien, et celle des beaux arts qui ont pour objet le beau. De ce programme scientifique, seule subsistera la quête de la vérité, la Science.

Cette théorie du fait général introduit une méthode et un programme scientifiques. Depuis les travaux de Francis Bacon (1650) et son *Novum Organum*, cette méthode consiste à « *établir divers degrés de certitude, à secourir les sens en les retréignant à proscrire le plus souvent le travail de la pensée qui suit l'expérience sensible, enfin à ouvrir et à garantir à l'esprit une route nouvelle et certaine qui ait son point de départ dans cette expérience même* » (1857, p. 2). Il s'agit ainsi d'admettre comme vrais, les faits dont l'observation et l'expérience ont démontré la réalité, et comme vérités, les conclusions que l'on peut naturellement en tirer (Diemer, [2007]). Dans son manuscrit intitulé « *3 sujets de composition de philosophie* » (1840b), Auguste Walras précise que l'observation comporte trois moments : la perception, la comparaison et la généralisation. La perception permet de saisir dans l'homme une multitude de phénomènes qui s'accomplissent en lui. La comparaison rapporte ces faits et établit leurs ressemblances. La généralisation ramène les faits à un certain nombre de genres. Si l'observation est une condition nécessaire pour constituer la science, Auguste Walras note qu'elle n'est pas suffisante : « *Lorsque Bacon a préconisé l'observation, il ne l'a donné que comme une méthode ; mais jamais ni l'auteur du Novum Organum ni ceux qui l'ont compris n'ont prétendu que l'observation fût la science elle-même* » (1832, p. 101). La méthode scientifique repose sur l'observation et l'induction. Pour savoir, il faut observer et induire. Lorsque le travail de l'observateur est terminé (perception, comparaison, généralisation), lorsque la nature du fait est enfin connue, l'induction doit faire son œuvre. Dans un manuscrit non daté et intitulé « *Mais la question telle que je viens de la poser* », Auguste Walras précisera la portée de ce procédé méthodologique. L'hypothèse a pour but de répondre à la question des causes. L'esprit scientifique introduit une hypothèse (une supposition) afin d'assigner une cause à un fait général, universel et permanent. L'induction doit cependant respecter certaines règles. L'hypothèse ne doit être ni vraie, ni fausse. Si elle était vraie, ce ne serait plus une hypothèse. Si elle était fausse, elle ne servirait pas à expliquer un phénomène. Auguste Walras en conclut que « *l'hypothèse vient de la raison, elle est empruntée évidemment à la sphère du possible. C'est un produit de l'imagination appliquée à la construction d'une théorie* » (p. 4). Dès lors, l'histoire des sciences ne serait que la succession d'hypothèses inventées par des hommes de génie (Newton a introduit une hypothèse - tous les corps s'attirent en raison directe de leur masse et en raison inverse du carré de leurs distances – pour expliquer les mouvements astronomiques) pour expliquer une quantité importante de faits. Les diverses polémiques entre philosophes, historiens, scientifiques... ne seraient qu'un conflit d'hypothèses rivales aspirant à percer les secrets des trois grands sujets d'étude de la philosophie : à savoir la nature (la nécessité) ; l'homme (la liberté) et Dieu (la Providence).

La philosophie permet à Auguste Walras de définir un véritable programme scientifique. Il s'agit de résoudre les cinq questions suivantes : 1° Quelle est la nature du fait général ? Il s'agit de définir un fait de manière claire et précise grâce au procédé de l'observation (perception, comparaison, généralisation) ; 2° Quelle en est sa cause et d'où vient-il ? La connaissance de la cause d'un fait général passe par deux procédés méthodologiques. L'observation, généralement privilégiée, ne suffit pas. Elle doit être complétée par l'induction. Il convient de faire des hypothèses plausibles et vraisemblables (c'est-à-dire puisées dans le domaine du possible) ; 3° En combien d'espèces principales ou secondaires se divise un fait général ? Ceci revient à établir des distinctions pertinentes. On a recours ici au procédé de la division ; 4° Quelle est la loi ou quelles sont les lois suivies par le fait général ? Deux procédés sont introduits : l'observation et l'expérimentation. Observer, c'est regarder attentivement. Expérimenter, c'est « *faire naître à volonté le fait que l'on veut observer et qui ne se produirait jamais de lui-même*⁹ » ; 5° Quels sont les effets que ce fait général produit, les conséquences qu'il entraîne, l'influence qu'il peut avoir sur un certain nombre de faits

⁹ Manuscrit « *Il ne faut pas confondre l'idée de l'espace...* » (p. 15).

généraux qui lui sont subordonnés ? La méthode et le programme scientifiques étant posés, Auguste Walras peut maintenant présenter une classification des faits et dresser un tableau des connaissances humaines.

1.2 La classification des faits généraux et des connaissances humaines

Largement inspiré par *l'Essai sur la philosophie des Sciences* d'Ampère¹⁰ (1834), Auguste Walras a été conduit à se pencher sur la question de la classification des connaissances humaines (Discours d'ouverture au cours d'économie politique professé à Evreux). Il ne conçoit pas qu'il soit possible de dresser une liste fidèle de ces connaissances et un tableau méthodique de toutes les sciences. Pour se lancer dans une telle aventure, il faudrait les posséder toutes, or « *personne ne peut se flatter d'un pareil avantage* » (1832, p. 107). Une classification même incomplète, serait cependant pertinente si elle reposait sur des faits faciles à caractériser et à distinguer les uns des autres. Auguste Walras introduira trois groupes distincts : les faits naturels ou physiques ; les faits humains ou libres ; les faits historiques ou progressifs. « *Des faits naturels, des faits humains, des faits historiques, voilà, je le répète, la division qui s'établit d'elle-même parmi les faits généraux, universels et permanents qui constituent la matière et l'objet de nos sciences* » (1863b, p. 22). Les faits naturels, physiques ou fatals sont marqués du caractère de la nécessité. Ils existent en dehors de l'homme, indépendamment de sa volonté. Les faits humains précisent que l'homme n'est pas seulement intelligent, il est également actif et volontaire. Auguste Walras s'inspire ici de la thèse défendue par Destutt de Tracy dans ses *Eléments d'idéologie*¹¹. La volonté aurait une propriété importante : c'est elle qui s'empare de l'intelligence et dirige toutes nos actions¹². Il s'ensuit deux conséquences – l'imputabilité des actes et la responsabilité des hommes – à l'origine de la moralité. Les faits humains seraient donc des faits libres, volontaires et moraux.

Auguste Walras distinguera deux séries de faits généraux. Les uns se rattachent « *aux relations qui existent directement de personne libre à personne libre* » (1863b, p. 22). Il s'agit de faits qui unissent l'homme à la femme (le mariage), le père et la mère aux enfants (la tutelle, l'autorité paternelle)... Les seconds renvoient « *aux relations qui s'établissent entre les personnes à propos des choses* » (ibid). Cette catégorie de faits introduit le droit de propriété. L'homme, libre et volontaire, se serait arrogé un droit de commander sur les animaux et les choses. Le droit de propriété constitue un fait très important dans les sociétés civile et politique. Il a donné lieu « *à une étude spéciale qu'on peut appeler la théorie de la propriété et qui doit être éclairée et dirigée par les connaissances économiques* »¹³.

¹⁰ Une première esquisse de cette classification fût publiée dans la *Revue Encyclopédique* (1832). Dans une lettre datée du 6 juin 1959, Auguste incitera Léon Walras à lire l'ouvrage d'Ampère (Potier, 1994).

¹¹ Précisons que le *traité d'économie politique* de Destutt de Tracy (1823) constitue la quatrième partie des *Eléments d'idéologie* (les trois premières composent le *Traité de l'Entendement*) et la première partie du *Traité de la volonté*. Il s'agissait alors d'examiner quelle était la meilleure manière d'employer toutes les facultés humaines (physiques et intellectuelles) à la satisfaction des divers besoins. Dans ce *Traité*, Destutt de Tracy insiste sur le fait que « *L'homme... est un être voulant en conséquence de ses impressions et de ses connaissances, et agissant en conséquence de ses volontés. C'est là ce qui le constitue... C'est là ce qui fait qu'il a des besoins et des moyens, et par conséquent des droits et des devoirs* » (1823, p 3).

¹² Auguste Walras reviendra sur une erreur présente dans de nombreux traités de philosophie (notamment les *Leçons de philosophie sur les principes de l'intelligence* de Pierre Laromiguière [1815]). En effet, il convient de dissocier les facultés intellectuelles de la volonté. Ainsi, les procédés méthodologiques (observation, comparaison, généralisation, abstraction) ne sont pas des facultés intellectuelles, mais bien des phénomènes attestant l'intervention de la volonté dans la constitution de la science : « *Si la connaissance est un fait naturel et fatal, la science est un fait humain, volontaire et libre* » (Il ne faut pas confondre l'idée de l'espace, p. 11).

¹³ Manuscrit « *Il ne faut pas confondre l'idée de l'espace* », p. 18.

Le droit de propriété a donné naissance à une succession de faits tels que l'échange (commerce), la vente, le prêt, la donation, l'hérédité (transmission de propriété). Auguste Walras précise que tous ces faits sont à l'origine des lois, des coutumes et des dispositions législatives destinées à régler les conditions des contrats et à faire régner la justice. Les faits historiques ou progressifs se déroulent dans le temps (inaperçus au début, ils deviennent de jour en jour de plus en plus importants) et sont la conséquence de la liberté humaine. Toutefois, « *ils ne sont pas libres, en ce sens que l'homme ne peut pas s'opposer au progrès et que le progrès s'accomplit sous l'impulsion d'une force supérieure* » (1863a, p. 22). Les faits historiques sont la manifestation la plus éclatante de la puissance créatrice, du Divin ou de la Providence. La marche et le développement de la civilisation (état chasseur, état pasteur, état agriculteur, état industriel, état commerçant...) sont une illustration des faits progressifs.

A partir de cette présentation des faits généraux, Auguste Walras proposera une classification des connaissances humaines recouvrant les domaines des sciences naturelles, des sciences morales et des sciences historiques¹⁴ (Diemer, Guillemin [2007]). Les sciences naturelles renvoient à un premier fait général relatif à *l'existence*. Pour répondre à cette question, il existe une science qui porte les noms de *philosophie première, métaphysique, ontologie* (terme utilisé par Ampère). Vient ensuite un autre fait, l'idée de nombre est associée à une science très ancienne, *l'arithmologie*. Après l'existence et le nombre, il y a l'idée de forme qui se présente sous le nom de *géométrie*. Auguste Walras évoquera une succession d'autres faits généraux tels que le mouvement (dont l'étude renvoie à la *mécanique*) ; la cristallisation (donnant lieu à la *cristallographie*) ; la vie végétative (contenue dans *la botanique*) ; la vie animale (rattachée à la zoologie), la valeur d'échange (déterminant l'économie politique ou la science de la richesse ou encore la théorie de la valeur). Les sciences morales traduisent un double fait : une moralité individuelle et une moralité sociale. L'obligation morale est un principe universel. L'homme est « *une force libre, capable de se posséder, de se diriger, de faire ou de ne pas faire, et d'un autre côté, la raison lui faisant comprendre ce qui est bien, ce qui est juste, ce qui est dans l'ordre, l'homme comprend qu'il ne peut éviter de se plier à la voie du bien, de l'ordre, de la justice, sans se dégrader, sans compromettre son caractère. Dès lors, il comprend le devoir comme quelque chose d'obligatoire, d'impérieux et d'absolu* » (« Il ne faut pas confondre l'idée de l'espace », p. 4). Mais l'homme n'est pas le seul sur terre, il est entouré d'une foule d'êtres qui lui ressemblent surtout du point de vue moral. C'est ce qui crée les droits (notamment le droit de propriété) et les devoirs, deux éléments qui fondent la science du *Droit Naturel*. Les pouvoirs publics ont cherché à établir l'ordre, la sécurité et la justice en instituant un gouvernement, dont la science est la *Politique*. De leur côté, les juges et les magistrats ont été investis d'une certaine autorité pour garantir les droits et réprimer les crimes et délits. Cette science est plus connue sous le nom de *Législation*. Les sciences historiques ou progressives¹⁵ comprennent l'histoire proprement dite (il ne s'agit pas d'une succession de récits plus ou moins intéressants mais bien d'une théorie d'un certain nombre de faits généraux et universels), l'histoire des sciences, l'histoire des arts, l'histoire de la civilisation...

¹⁴ Dans son manuscrit intitulé « *Mais la question telle que je viens de la poser* », Auguste Walras ajoute que les trois sciences (naturelles, morales, historiques) font également apparaître trois grandes catégories de savants (les physiciens, les moralistes, les historiens) et trois sortes d'hypothèses (les hypothèses physiques, les hypothèses morales, les hypothèses historiques).

¹⁵ Dans son manuscrit « *Objet de la philosophie* » (1840a), Auguste Walras précise que les sciences historiques mènent droit au perfectionnement des sciences naturelles et morales. En effet, chaque science naturelle ou morale, chaque fait naturel ou moral peut être associé à un fait qui progresse au fur et à mesure que les observations se multiplient, et que les faits s'accumulent.

Tableau 1 : Classification des connaissances humaines

SCIENCE NATURELLE ou DOMAINE DE LA PHYSIQUE	MORALE	HISTOIRE
Faits généraux, nécessaires, constants et invariables	Faits généraux qui ont leur racine dans la liberté, la force libre	Faits généraux mais mobiles changeants et progressifs
<i>La philosophie (métaphysique)</i> <i>Théorie des nombres et de l'étendue</i> <i>La science du mouvement et de l'organisation</i> - Mathématiques - Mécanique - Astronomie - Chimie - Physique proprement dite - Minéralogie - Botanique - Zoologie - Psychologie - Esthétique - Economie politique ou science de la richesse ou théorie de la valeur	<i>Morale individuelle</i> <i>Morale sociale</i> <i>Droit naturel</i> <i>Politique</i> <i>Législation</i>	<i>Histoire proprement dite</i> - Histoire civile et politique (individuelle, générale) - Histoire comparée - Histoire universelle - Philosophie de l'histoire <i>Histoire littéraire</i> <i>Histoire scientifique</i> <i>Histoire religieuse</i> <i>Histoire militaire</i> <i>Histoire économique</i> - Etat chasseur - Etat pasteur - Etat Agricole - Etat industriel - Etat commerçant

Source : Diemer, Guillemin (2007b, p. 21)

Fort de ce constat, Auguste Walras insistera sur deux points importants. D'une part, les progrès des sciences doivent s'opérer d'une manière collective et simultanée, « *il est impossible qu'une science marche, sans que toutes les autres marchent en même temps ; il est impossible qu'une science reste stationnaire, sans que les autres s'arrêtent du même coup* » (1832, p. 73). Chaque branche de nos connaissances est intéressée d'une manière plus ou moins directe et plus ou moins évidente à l'avancement de toutes les autres¹⁶. D'autre part, les trois classes de faits reposent sur un certain ordre, « *le progrès de la morale est essentiellement lié au progrès de la science naturelle, et que du progrès de la morale dépend essentiellement le progrès de l'histoire* » (1832, p. 112). Les sciences physiques doivent être étudiées avant les sciences morales qu'elles sont appelées à éclairer et à diriger. Les sciences physiques et les sciences morales sont un guide indispensable aux études historiques. Nous le voyons, plus qu'une simple exposition des connaissances humaines, c'est à un véritable programme scientifique auquel nous invite Auguste Walras. Il ne reste plus qu'à préciser son terrain de prédilection (la philosophie, le droit naturel et l'économie politique) et son principe universel (la limitation).

2. Le principe de limitation

Si la philosophie permet d'appréhender la science sous l'angle de la théorie du fait général, Auguste Walras rappelle qu'elle a contribué à éclaircir bon nombre de ses travaux dans les domaines du droit naturel et de l'économie politique : « *C'est en me livrant à des recherches philosophiques sur la nature et l'origine de la propriété, que j'ai été conduit sur le terrain de l'économie politique. Les principes de cette dernière science ne m'étaient que très imparfaitement connus, lorsque j'essayais, pour la première fois, de résoudre une des*

¹⁶ Si Auguste Walras insiste sur l'idée de dépendance mutuelle, il s'empresse de préciser qu'il existe des limites naturelles entre toutes les branches de la connaissance. L'économie politique est la science de la richesse (la valeur et l'échange sont des faits naturels, permanents et universels), il convient de la distinguer de la morale et de la politique (une branche de la science générale de la liberté) ; de l'histoire et de la statistique (recueil de faits spéciaux, fortuits et accidentels). C'est par l'observation des faits que l'on parvient à la vérité.

questions les plus importantes du droit naturel, et d'arriver à une bonne théorie du domaine personnel de l'homme sur les choses » (1831 [1938], p. 52). L'économie politique, le droit naturel et la philosophie sont intimement liés dans la mesure où ils renvoient à un même fait : le principe de limitation.

2.1 L'économie politique, la limitation dans la quantité et/ou dans la durée

L'intérêt manifesté par Auguste Walras pour l'économie politique part d'un double constat. D'une part, les légistes (et plus particulièrement le Code civil) n'ont jamais pu poser les véritables fondements de la théorie de la propriété. D'autre part, les ouvrages des économistes ne fournissaient que des matériaux erronés ou incomplets pour aborder l'objet de la propriété, en l'occurrence « *la richesse sociale* » (1831, [1938] p. 62). Auguste Walras découvre l'économie politique dans les années 1824-1826 à travers les écrits de Jean-Baptiste Say, Adam Smith, Destutt de Tracy, David Ricardo, Charles Ganilh¹⁷ et Nicolas Massias¹⁸.

Les apports d'Auguste Walras sont contenus dans trois ouvrages : « De la nature de la richesse et de l'origine de la richesse » (1831) ; « Théorie de la richesse sociale ou résumé des principes fondamentaux de l'économie politique » (1849) et « Esquisse d'une théorie de la richesse » (1863a). L'économie politique est appréhendée à partir des trois notions suivantes : la richesse, la valeur et l'utilité. Auguste Walras précise que la richesse est à la fois, un fait général et une grandeur appréciable. Dès lors, cette science doit être aussi précise et rigoureuse que la physique, la chimie, la mécanique ou la physiologie. Elle relèverait même de l'arithmétique : « *il est aisé de voir que la richesse, comme toutes les autres grandeurs appréciables, se soumet aux lois qui régissent les nombres. On compare des valeurs, comme on compare des lignes, des angles, des surfaces... et ce sont les mêmes principes qui gouvernent toutes ces comparaisons* » (1831, [1938, p. 270]). La richesse a cependant une double acceptation. Dans un sens large, elle se confond avec l'utilité. La richesse consiste « *dans la possession de choses utiles, de choses propres à satisfaire nos besoins* » (1849, p. 12). On parle ainsi de richesse absolue, appréciable du seul point de vue moral. Dans un sens étroit, elle renvoie à la notion de « *valeur échangeable* » (1849, p. 13). Cette richesse relative concerne des choses qui font l'objet « *d'un trafic, d'un commerce quelconque* » (1863a, p. 10) et en ce sens, elle s'appelle avec raison, « *richesse sociale*¹⁹ » (ibid). Selon Auguste Walras, cette double signification du mot richesse aurait généré des erreurs d'interprétation parmi les économistes. Une manière de surmonter ces difficultés, consisterait à admettre – dans la plus pure tradition smithienne – que la valeur d'échange constitue l'objet exclusif des recherches en économie politique. Le phénomène de la valeur devient ainsi un fait général dont il convient de préciser la nature, les causes et les lois afin d'élaborer une discipline nouvelle. La valeur est « *cette qualité par laquelle un objet en représente un autre d'une nature différente, et par laquelle il peut le remplacer, sous le rapport de la richesse, c'est-à-dire procurer à son possesseur une somme égale d'avantages, quoique d'un genre différent* » (1831, [1938, p. 79]). Elle repose sur deux postulats : 1° une comparaison (il s'agit plus précisément d'un rapport) entre deux objets qui ne sont pas de même nature, mais qui se trouvent pourtant égaux ; 2° l'existence d'un fait particulier, l'échange (ce dernier implique deux conditions : les valeurs doivent être transmissibles ; la

¹⁷ Charles Ganilh (1758 – 1836), avocat et homme politique, s'est intéressé aux questions d'économie politique et de finances au début du XIXe siècle. Il a rédigé notamment un *Dictionnaire analytique d'économie politique* (1826), destiné à vulgariser cette science nouvelle et à présenter les doctrines qui lui sont associées.

¹⁸ Nicolas Massias (1764 – 1848), philosophe et homme de Lettres, a rédigé un ouvrage intitulé « *Rapport de la nature à l'homme et de l'homme à la nature* » (4 tomes). Auguste Walras fait référence ici au tome III.

¹⁹ « *Si l'on place la richesse dans la possession d'une valeur échangeable, en considérant que l'échange implique la société, on peut appeler richesse sociale celle qui consiste dans la possession des valeurs échangeables, par opposition à celle qui consiste dans la possession, ou, tout au moins, dans la jouissance des choses utiles* » (lettre à Léon Walras du 25 mars 1864).

valeur d'échange introduit la question de la propriété). La valeur a pour origine la limitation des choses utiles. L'utilité est une condition nécessaire de la valeur, c'est « *l'étoffe dont la valeur est faite* » (1831, [1938, p. 160]). Sans utilité, point de valeur. Toutefois, il ne s'ensuit pas de là que tout ce qui est utile, a une valeur. Il y a des choses très utiles (l'air, la lumière du soleil) et nécessaires à la vie, qui ne valent rien. A l'opposé, il y a des choses beaucoup moins utiles (les diamants), qui valent davantage (Diemer, 2005a). C'est donc la limitation de certains biens qui en fait des biens *précieux ou dignes de prix*.

Auguste Walras précise que parmi les choses utiles, on trouve un grand nombre d'objets qui sont limités dans leur quantité et/ou dans leur durée. **La limitation dans la quantité ou la rareté** est un rapport numérique « *entre la somme des biens limités et la somme des besoins qui en réclament la jouissance* » (1831, [1938, p. 267]). De l'aveu même d'Auguste Walras, la rareté n'exprimerait pas autre chose que le simple rapport de l'offre et de la demande. De ce rapport, découlent les notions de richesse sociale et de valeur échangeable. Auguste Walras renverra dos à dos la théorie de la valeur de tradition française (Condillac, Say, Rossi...) fondée sur l'utilité et la théorie de la valeur de tradition anglaise (Smith, Ricardo, Mc Culloch...) fondée sur la quantité de travail ou les frais de production (Diemer, 2005b). L'économie politique serait fondée sur la *valeur rareté*, issue des travaux des juristes du Droit Naturel et plus particulièrement, ceux de Burlamaqui (1820) : « *Les fondements du prix propre et intrinsèque sont, premièrement l'aptitude qu'on les choses à servir aux besoins, aux commodités ou aux plaisirs de la vie ; en un mot, leur utilité et leur rareté... Comme ce sont là les vrais fondements du prix des choses, ce sont aussi ces mêmes circonstances combinées différemment qui l'augmentent ou le diminuent* » (1820, p. 156). **La limitation dans la durée** établit une distinction entre durée physique et durée économique : « *la durée d'une chose utile ne dépend pas toujours de sa nature, elle dépend également de l'usage qu'on en fait* » (1835, [2005a, p. 330]). Auguste Walras souligne qu'il y a des biens durables et d'autres qui ne le sont pas, ou plutôt qu'il y a des biens qui survivent au premier usage et d'autres qui disparaissent : la notion de revenu est ainsi opposée à celle de capital. Les capitaux sont des utilités durables alors que les revenus sont des utilités éphémères : « *j'appelle valeur capitale ou capital toute richesse sociale qui ne se consomme point ou qui ne se consomme qu'à la longue, toute utilité limitée qui survit au premier service qu'elle nous rend, qui se prête plus d'une fois au même usage... J'appelle revenu toute richesse sociale ou toute valeur échangeable qui ne sert qu'une fois, qui se consomme immédiatement, qui ne survit point au premier service qu'on en tire*²⁰ » (1849, p. 53).

Toute la matière économique est ainsi contenue dans ces deux grands faits (et principalement dans le premier). Une science nouvelle²¹, l'économie politique ou la science des richesses, peut voir le jour. Associée aux sciences naturelles et au traitement mathématique, elle embrasse deux parties principales : 1° la théorie de la valeur ; 2° la théorie des capitaux et des revenus. A la première, se rattachent les questions de la mesure de la

²⁰ Auguste Walras utilise cette définition pour souligner que toutes les idées (celles de Quesnay et Smith) émises sur la nature des capitaux et des revenus sont fausses. Il aurait ainsi démontré « *que le revenu naît du capital ; que le revenu accumulé reproduit et augmente le capital ; et enfin que les capitaux augmentent par les épargnes faites sur les revenus* » (1863a, p. 21).

²¹ « *J'ai vu hier, Frédéric Passy, qui est venu passer une bonne demi-heure dans mon cabinet. Il m'a dit qu'il avait lu avec un grand intérêt ma Théorie de la richesse sociale et qu'il était parfaitement d'accord avec moi sur la première partie. La seconde partie contient encore quelques points sur lesquels il a besoin de réfléchir. Je me suis efforcé de lui faire bien comprendre que tout mon système était suspendu à ce double fait de la limite dans le nombre et de la limite dans la durée, à cette double opposition de la valeur échangeable et de l'utilité, du revenu et du capital. J'espère bien qu'on finira par y mordre, et qu'on renoncera à nous parler de la division introduite par J.-B. Say, de la Production, de la Distribution et de la Consommation de la richesse. Cette division a fait son temps* » (lettre à Léon Walras, le 7 janvier 1860).

valeur, du numéraire et de la monnaie ; à la seconde, les questions relatives à la production et aux machines.

2.2 Le Droit naturel, la propriété exclusive, les droits et les obligations

Les principes de l'économie politique étant posés, Auguste Walras peut en utiliser les enseignements pour éclairer le Droit naturel. La science de la richesse conduit en effet à la théorie de la propriété (point de départ des investigations scientifiques d'Auguste Walras).

Dans son ouvrage « De la Nature de la richesse et de l'origine de la valeur » (1831), Auguste Walras rappelle un point important de sa démonstration. L'idée d'échange implique deux conditions. D'une part, les valeurs doivent être transmissibles. La valeur échangeable est un fait social (général, universel, et permanent²²) que l'on doit apprécier d'une manière exacte et rigoureuse. D'autre part, la valeur d'échange implique la propriété. Or la propriété suppose elle-même, un fait très important, la limitation de tous les objets qu'on peut s'approprier et qu'on peut donner ou recevoir en échange : « *Qui dit propriété dit exclusion, et l'exclusion se fonde sur la limitation des choses propres. Qui dit échange dit sacrifice, et le sacrifice ne se motive que par la difficulté qu'on éprouve à se procurer autrement l'objet que l'on désire ou dont on a besoin* » (1831, [1938, p. 79]). Ainsi, c'est la limitation dans la quantité qui, créant la valeur, rend les choses appropriables et échangeables. La propriété n'a de sens que dans une économie de rareté. En raison de l'insuffisance des biens disponibles, certains besoins humains devront être sacrifiés. La propriété sert à délimiter le domaine des privations, elle constitue « *l'instrument de ce sacrifice* » (Leduc [1938], p. 26). C'est elle qui va déterminer la distribution des richesses entre toutes les parties prenantes.

Par la suite, le principe de limitation sera approfondi dans deux contributions successives : « De la Nature de la Loi » (1833) et « Réfutations de la doctrine de Hobbes sur le Droit naturel de l'individu » (1835). Auguste Walras précise que si la possession est justifiée par la loi (ou la raison), toute chose devient propriété. Dans le prolongement des thèses défendues par Burlamaqui (1820), la loi est associée à deux idées : la prohibition et la sanction. Lorsque la loi (naturelle ou positive) est prohibitive. Sa fonction est essentiellement d'arrêter, d'empêcher, de défendre... La loi définit ainsi les limites imposées à l'action humaine. Mais une loi sans sanction serait nulle et non avenue²³. La sanction insiste sur le fait qu'une violation de la loi entraînerait l'annulation de ses effets avantageux. Dans le cadre des lois morales, la société s'arroge le droit de punir les individus qui transgressent les interdits. Auguste Walras associe la sanction à la loi des lois, c'est « *la limitation à sa seconde puissance* » (1833, [2005, p. 307]). Il en conclut que la prohibition et la sanction (les deux expressions de la limitation) définissent l'ordre universel, l'accomplissement de toutes les lois ou la réservation de toutes les limites. L'homme juste et moral, ne cherchera pas à violer la loi. Au contraire, il restera dans les limites fixées par celle-ci²⁴ (d'où l'expression « *être dans son droit* »).

Cette dernière réflexion amènera Auguste Walras à aborder la question des droits individuels et à combattre les idées défendues par Thomas Hobbes dans son « De Cive » (1631). Aux yeux d'Auguste Walras, Hobbes aurait confondu deux axiomes totalement différents : « *natura dedit omnia omnibus* » (la nature a donné toutes choses à tous) et « *Natura dedit unicuique jus in omnia* » (la nature a donné à chacun de nous égal droit sur

²² Tout homme qui se livre à l'étude d'une science ou qui veut fonder une théorie, « *choisit nécessairement un fait général et universel qu'il prend pour objet de ses méditations, et puis il étudie ce fait dans sa nature, dans son origine, et dans ses conséquences* » (1863b, p. 10).

²³ « *Toute loi a deux parties qui lui sont essentielles. La première s'appelle la disposition de la loi, et elle renferme le commandement ou la défense ; l'autre s'appelle la sanction, et elle renferme la peine ; et c'est sans doute dans la sanction de la loi que consiste sa principale force* » (1820, p. 301).

²⁴ La volonté humaine doit s'imprégner de la loi et la suivre.

toutes choses). Le premier axiome exprime le droit de tous les hommes sur toutes les choses (personne ne serait ainsi exclue des bienfaits de la nature) alors que le second affirme que chaque individu peut s'attribuer un droit universel sur tous les biens de la nature. Ce dernier axiome irait à l'encontre des principes de l'économie politique et du droit naturel, et révélerait trois erreurs importantes dans la doctrine de Hobbes. A défaut d'une théorie de la propriété complète, Hobbes aurait affirmé que chaque chose appartenait à chacun. Il aurait ainsi transformé un droit imprécis et vague en droit universel (Auguste Walras parle d'*illimitation*). En accordant trop d'importance au droit individuel (chaque individu a un droit naturel illimité sur la nature) et en négligeant l'existence des devoirs de chacun (la loi est constituée par l'ensemble des droits et des devoirs), Hobbes aurait été amené à donner une image erronée de l'état de nature (Auguste Walras associe l'état de nature à un état hypothétique, une manière de nier l'existence de la société civile, or la société est naturelle à l'homme). Constatant enfin que ce droit individuel ne pouvait être exercé dans sa totalité, Hobbes aurait associé l'état de nature à une guerre perpétuelle ou une « *violence primitive* » (Dockès [2006], p. 7) de chacun contre tous. Dès lors, la seule manière de régler les conflits et d'assurer la conservation de l'espèce humaine, consisterait à renoncer au droit illimité de chacun sur toutes choses en adoptant un ensemble de conventions, de pactes et de contrats. Auguste Walras considère que cette doctrine est inacceptable. Elle nie l'existence des droits et des devoirs de chaque individu, elle nie par la même occasion un fait général et universel, la limitation du droit de chaque individu par les droits de tous ses semblables (Diemer, 2006b).

2.3 *La philosophie, réflexions sur l'espace et le temps, l'étendue et la durée*

Nous ne pouvons terminer cette discussion sans revenir sur la philosophie, objet de toutes les attentions de notre auteur. Durant les dernières années de sa vie (1862-1866), Auguste Walras laissera vaguer son esprit au gré des vents de l'économie politique, de la littérature et de la métaphysique : « *Dans la pleine et entière liberté dont je jouis, toutes mes idées, vieilles ou nouvelles, viennent m'assaillir à la fois, et affluent dans ma tête. Je passe d'un livre à un autre, d'une théorie à une autre, et je ne m'arrête sur rien. J'espère toutefois que cette effervescence aura un terme, et que je ne tarderai pas à déterminer un objet précis sur lequel se concentreront mes efforts. En attendant, je flotte entre la philosophie et l'économie politique, entre la métaphysique et la littérature* » (lettre à Léon Walras, le 3 février 1863). A la suite d'une demande adressée au Conseil impérial de l'instruction publique de dispenser un cours de littérature, Auguste Walras rédigea au cours de l'année 1863, cinq leçons de philosophie intitulées « le vrai, le beau, le bien, de la science et classification des faits scientifiques ». Il entendait ainsi remettre au goût du jour une tradition héritée de son ancien professeur à l'École normale, Victor Cousin ; le vrai, le beau et le bien constituant les trois idées fondamentales de la philosophie²⁵. Il fera également paraître son « *Esquisse d'une théorie de la richesse* », discours prononcé le 19 décembre 1863 à l'ouverture du Cours d'économie politique professé à Pau. Dans ce contexte de frénésie intellectuelle (mentionnons également une étude sur le *Polyeucte* de Corneille), un manuscrit de 21 pages intitulé « *Il ne faut pas confondre l'idée de l'espace* » pourrait passer inaperçu. Or, ce texte illustre une nouvelle fois le but poursuivi par Auguste Walras, à savoir, **constituer un système économique et philosophique complet reposant sur le principe de limitation**.

Dès l'introduction, Auguste Walras insiste sur un point important : les philosophes (notamment Victor Cousin) n'ont pas suffisamment compris la nature et le caractère de l'espace et du temps. Ils auraient confondus ces deux notions avec un certain nombre de

²⁵ Durant cette période, Auguste Walras prendra également connaissance du livre de Charles Lévêque (1861) intitulé « La Science du Beau » et de la seconde édition de la Métaphysique d'Etienne Vacherot (1863).

principes²⁶ (principe des substances, principe de causalité, obligation morale, principe du bien et du beau) universels, nécessaires et infinis. Ces principes sont des vérités générales et s'appliquent à une multitude de phénomènes. Ils existent en nous à titre d'idées, de propositions ou d'axiomes. Ces propositions et ces idées « *sont le produit de notre activité intellectuelle qui les élabore par la comparaison, l'abstraction et la généralisation* » (p. 7). A l'inverse, le temps et l'espace sont des réalités objectives, des choses qui subsistent par elles-mêmes. Ils sont à la fois nécessaires (on ne peut nier leur existence) et infinis (l'imagination ne parvient pas à fixer une limite au temps et à l'espace). A ce titre, ils constituent les fondements de l'univers, les bases du monde. Or l'espace et le temps, par nature infinis, sont les causes de l'étendue et de la durée²⁷. Sans l'espace et le temps, les notions de durée et d'étendue ne pourraient pas se réaliser. Les corps ont en effet besoin d'espace pour s'étendre, les phénomènes ont besoin de temps pour durer. Mais ce n'est pas tout, l'espace et le temps ne sont pas suffisants pour qu'il y ait de l'étendue et de la durée, encore faut-il qu'il y ait quelque chose qui s'étende dans l'espace, quelque chose qui dure dans le temps. Ce quelque chose, Auguste Walras l'associe à des principes, la matière et la force. Tous deux seraient « *la chaîne et la trame du monde matériel que nous habitons et dont nous faisons partie* » (p. 8).

Tableau 2 : Analogies et différences entre l'espace et le temps, l'étendue et la durée

	Espace	Temps
<i>Idée concrète</i>	L'espace et le temps n'ont pas besoin de support, ils existent par eux mêmes	
<i>Idée particulière</i>	L'espace et le temps sont ce qu'ils sont, ils ne ressemblent qu'à eux mêmes	
<i>Idée nécessaire</i>	Il ne peut pas ne pas y avoir d'espace et de temps	
<i>Idée infinie</i>	L'espace et le temps n'ont pas de limites	
<i>Principes</i>	Universels, nécessaires et infinis Double condition de l'existence du monde	
	Etendue	Durée
<i>Idée abstraite</i>	On ne considère qu'une seule qualité d'un corps ou d'un phénomène	
<i>Idée générale</i>	Elle s'applique à tous les corps et à tous les phénomènes	
<i>Idée contingente</i>	L'étendue et la durée peuvent exister ou ne pas exister (il suffirait qu'il n'y ait aucun corps, qu'il ne se passe rien).	
<i>Idée finie</i>	Tout corps a une limite, tout phénomène a un commencement, une suite et une fin	
<i>Trois dimensions</i>	Longueur, largeur, profondeur	Passé, présent, avenir
<i>Principe</i>	Matière	Force

Auguste Walras parvient ainsi à poser les bases philosophiques du principe de limitation. Si l'espace et le temps sont des principes universels, nécessaires et infinis (la condition de l'existence du monde), la matière et la force sont au contraire des êtres réels et positifs, intimement liés et qui se limitent mutuellement. Loin d'être nuisible, cette limitation permet le développement de la force et l'épanouissement de la matière : « *C'est par son alliance intime avec la force que la matière devient durable et capable de traverser le temps. C'est par son alliance avec la matière que la force peut s'étendre et s'emparer de l'espace* » (p. 9). C'est ainsi par l'alliance de la force et de la matière que l'existence parvient à se réaliser. L'essence de la force, c'est la propriété d'occuper le temps ; l'essence de la matière, c'est la propriété d'occuper l'espace. Il en résulte que dans tous les êtres, il y a de la force et de la

²⁶ Auguste Walras précise que deux conceptions du temps et de l'espace s'opposent. L'approche kantienne les associe à des formes de la sensibilité, à des éléments subjectifs de la connaissance. Les philosophes « modernes » considèrent que le temps et l'espace sont des réalités objectives, des pures formes de l'intelligence humaine directement perçues par la raison.

²⁷ Les notions d'espace et de temps, d'étendue et de durée ont des analogies frappantes (l'étendue a trois dimensions, la longueur, la largeur et la profondeur ; la durée a trois moments, le passé, le présent et l'avenir). Elles se différencient également sur un point : l'étendue et la durée sont des idées abstraites, générales, contingentes et finies alors que l'espace et le temps sont des idées concrètes, particulières, nécessaires et infinies.

matière : « *tout corps a une forme, tout phénomène a une loi* » (p. 10). Auguste Walras en conclut que c'est en confondant les idées d'espace et de temps avec celles d'étendue et de durée que l'on a été amené à associer l'espace et le temps à des grandeurs. Or l'espace et le temps, en raison de leur caractère infinitésimal, ne peuvent faire l'objet de mesure. Seules l'étendue et la durée (comme la rareté en économie politique) sont à la fois des grandeurs continues, divisibles et finies.

Conclusion

Auguste Walras fait partie de ces longues lignées d'intellectuels, prêts à investir les champs de la littérature, de la philosophie et de l'économie politique. Il marque également la fin d'une époque : le passage de l'économie politique à la science économique. Transition qu'il a su anticiper et communiquer à son fils, Léon Walras. La philosophie walrassienne pose les bases d'une véritable démarche scientifique pour l'économie politique. Elle repose sur trois temps forts : l'exposition d'une théorie du fait général (méthode scientifique d'observation et d'induction), l'analyse des faits généraux (naturels, moraux, progressifs) et la classification des connaissances humaines (l'économie politique étant une science naturelle). Si le terrain de prédilection d'Auguste Walras se situe à la confluence de trois sciences : la philosophie, l'économie politique et le droit naturel. Son objet d'étude, c'est la recherche d'un principe scientifique universel : le principe de limitation. La durée et l'étendue, circonscrites à la force et la matière ; la propriété et la loi, associée aux droits et aux obligations ; la valeur d'échange, déterminée par l'utilité et la rareté ; constituent trois expressions de ce principe. La science considérée dans son ensemble, ne serait pas autre chose qu'un « *tableau de toutes les limites qui, par une espèce de superposition successive, produisent cette immense variété d'êtres et de phénomènes qui constituent l'univers* » (1833, [1990], p. 312).

BIBLIOGRAPHIE

- AMPERE A.M (1834), *Essai sur la philosophie des sciences*, Cazz Bachelier.
- ANTONELLI E. (1923), « Un économiste de 1830 : A.Walras », *Revue d'histoire des doctrines économiques et sociales*, n° 4, pp. 516-540.
- BACON F. (1857), *Novum Organum*, Paris, Hachette et Cie.
- BOUSQUET G-H (1958), « L'œuvre de L. Walras doit-elle vraiment quelque chose à son père ? », *Revue d'histoire économique et sociale*, p. 95-99.
- BOWLEY M. (1939), « De la Nature de la richesse et de l'origine de la Valeur by Auguste Walras », *Economica*, vol 6, n°23, p. 367-368.
- BURLAMAQUI J.J (1820), *Quelques éléments de droit naturel*, Janet et Cotele.
- CIRILLO R. (1981), « The influence of Auguste Walras on Léon Walras », *American Journal of Economics and Sociology*, vol 40, n°3, july, p. 300-316.
- DESTUTT DE TRACY (1823), *Traité d'économie politique*, Bouguet et Lévi, Paris.
- DIEMER A., GUILLEMIN H. (2007), « De la Physique à la Science économique : nouveaux regards sur le statut scientifique des travaux walrassiens », *Cahier du CERAS*, hors série n°5, p. 13-41.
- DIEMER A. (2007), « Auguste Walras et la critique de l'économie politique de J-B Say », *Colloque Influences, critiques et postérité de l'œuvre de J-B Say au XIX siècle*, Triangle, Lyon, 12 – 13 janvier, 20 p.
- DIEMER A. (2006a), « Auguste Walras, les premiers pas de l'économie scientifique », *Economies et sociétés, Cahiers de l'ISMEA*, PE, tome XL, n°12, décembre, p. 1753 – 1776.
- DIEMER A. (2006b), « De la théorie de la richesse sociale à la théorie de la justice : les apports d'Auguste Walras », *Journées d'étude du CEFI*, Aix en Provence, 7-8 décembre, 30 p.
- DIEMER A. (2005a), « *Lois naturelles, lois positives et idée de justice : trois nécessités pour aborder les lois économiques* », Colloque international Gide « y a t'il des lois en économie ? », Lille, 22-24 sept, 23 p.
- DIEMER A. (2005b), « Auguste et Léon Walras : la constitution d'un véritable programme scientifique pour l'économie politique », *Journées d'études : Les Walras, un itinéraire du XIX au XX siècle*, Lyon, nov, 26 p.
- COUSIN V. (1867), *Du Vrai, du Beau et du Bien*, Paris, Didier et Cie.
- DOCKES P. (2006), « Hobbes et le pouvoir », *Cahiers d'économie politique*, n°50, L'Harmattan, p. 7-26.
- DOCKES P. (1996), *La société n'est pas un pique-nique*, Economica.
- GANILH M. (1826), *Dictionnaire analytique d'économie politique*, Paris, Ladvocat.

- HICKS J.R (1938), « Auguste Walras, De la nature de la richesse et de l'origine de la valeur », *The Economic History Review*, vol 9, n°1, p. 84-85.
- LAMONTAGNE M. (1947), « Some French Contributions to Economic Theory », *The Canadian Journal of Economics and Political Science*, vol 13, n°4, p. 514-532.
- LEVEQUE C. (1861), *La Science du Beau*, Paris, Auguste Durand.
- MASSIAS N. (1823), *Rapport de la nature à l'homme et de l'homme à la nature*, Paris, F. Didot, 4 vol. in-8.
- MODESTE L. (1923), *Auguste Walras économiste, sa vie, son œuvre*, Librairie générale de droit et de jurisprudence, Paris.
- OULES F. (1950), *L'Ecole de Lausanne, textes choisis de L. Walras et V. Pareto*, Librairie Dalloz
- POTIER J-P (1994), « Classification des sciences et divisions de « l'économie politique et sociale » *Economies et sociétés*, série « Histoire de la pensée économique », n° 10-11/1994, pp. 223-279.
- SAY J-B (1826), *Traité d'économie politique*, Paris, Guillaumin, 5^{ème} édition.
- VACHEROT E. (1863), *La métaphysique et la Science ou Principes de métaphysique positive*, Paris, Chamerot.
- WALRAS A. (2005a), *Cours et pièces diverses*, in Auguste et Léon Walras : Œuvres économiques complètes, vol. III, préparé par Pierre-Henri Goutte et Jean-Michel Servet, Paris, Economica.
- WALRAS A. (2005b), *Correspondance*, in Auguste et Léon Walras : Œuvres économiques complètes, vol. IV, préparé par Pierre-Henri Goutte, Jean-Michel Servet, Paris, Economica.
- WALRAS A. (1990), *Richesse, Liberté et Société*, in Auguste et Léon Walras : Œuvres économiques complètes, vol I, préparé par Pierre-Henri Goutte et Jean-Michel Servet, Paris, Economica.
- WALRAS A. (1863a), *Esquisse d'une théorie de la richesse*, Discours prononcé le 19 décembre à l'ouverture du Cours d'Economie Politique professé à Pau , imprimerie et lithographie de E. Vignancour.
- WALRAS A. (1863b), « *Notes et exposés de philosophie générale* », Fonds Walras, Lyon, FA III A : 13-07-03, 24 p.
- WALRAS A. (?), « Il ne faut pas confondre l'idée de l'espace », *Fonds Walras*, Lyon, FA III A : 13, 21 p.
- WALRAS A. (?), « La création nous présente un ensemble d'êtres et de phénomènes », *Fonds Walras*, Lyon, FA III A : 13-01-04, 15 p.
- WALRAS A. (?), « Mais la question telle que je viens de la poser », Fonds Walras, Lyon, FA III A : 13-01-04, 6 p.
- WALRAS A. (?), « De l'identité du bonheur et du devoir », *Fonds Walras*, Lyon, FA III A : 13-01-04, 8 p.
- WALRAS A. (1849), *Théorie de la richesse sociale ou résumé des principes fondamentaux de l'économie politique*, in 8°, Paris, Guillaumin.
- WALRAS A. (1842), « Compte rendu du livre : Essai sur la philosophie orientale, par M. Charma, professeur de philosophie à la faculté des lettres de Caen », *Bulletin de l'instruction publique et des sociétés savantes de l'Académie de Caen*, 2^{ème} année, tome 2, p. 206 – 216.
- WALRAS A. (1840a), « Objet de la philosophie », *Fonds Walras*, Lyon, FA III A : 09-02, 12 p.
- WALRAS A. (1840b), « 3 sujets de composition de philosophie », *Fonds Walras*, Lyon, FA III A : 09-01, 5 p.
- WALRAS A. (1840c), « Programme de philosophie », *Fonds Walras*, Lyon, FA III A : 09-03, 38 p.
- WALRAS A. (1832), « *Cours à Evreux* », in Auguste et Léon Walras : Œuvres économiques complètes, vol. III, préparé par Pierre-Henri Goutte et Jean-Michel Servet, Paris Economica, 2005.
- WALRAS A. (1835), « *Réfutations de la doctrine de Hobbes sur le droit naturel de l'individu* », Imprimerie Ancelle Fils, Evreux. Réimpression dans les Œuvres économiques complètes, vol 2, 1997, p. 277-329.
- WALRAS A. (1833), « De la nature de la loi », *Recueil de la Société Libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles Lettres du département de l'Eure*, tome IV, p. 273 – 301.
- WALRAS A. (1831), De la nature de la richesse et de l'origine de la valeur, in 8°, Paris, Johanneau. Réimpression sous la direction de G. Leduc, (1938), Alcan.
- WALRAS L. (1908), *Un initiateur en Economie Politique, A.-A. Walras*, Editions de la Revue du Mois, Paris.
- WALRAS L. (1874), *Eléments d'économie Politique pure*, Corbaz, Lausanne.